



LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame _____

Domicilié(e) -----

atteste qu'après accord de la mairie, retirer à l'atelier municipal de Nogent-le-Phaye
à la date du / / 2026 à h le matériel suivant :

Soit un montant total de :

Je m'engage à remettre au service technique au plus tard le / / 2026 pour h
le matériel loué

Le montant minimum recouvrable par le Trésor Public étant de 15 €, un titre de recette de ce montant sera émis si la somme due au titre de la location du matériel communal est inférieure à 15 € à la réservation du matériel. (Cf délibération n°07-2024 du 12 février 2024)

LOCATIONS DIVERSES	
montant minimum de location 15 €	
Particuliers et entreprises nogentais	PRIX
Tables	3,06€ l'unité
Bancs	1,53€ l'unité
Chaises	0,82€ l'unité
Mange-debout	3,06€ l'unité
Grilles d'exposition	5,10€ les deux grilles

Fait à Nogent-le-Phaye,
le / / 2026

signature représentant de la commune :

signature locataire :